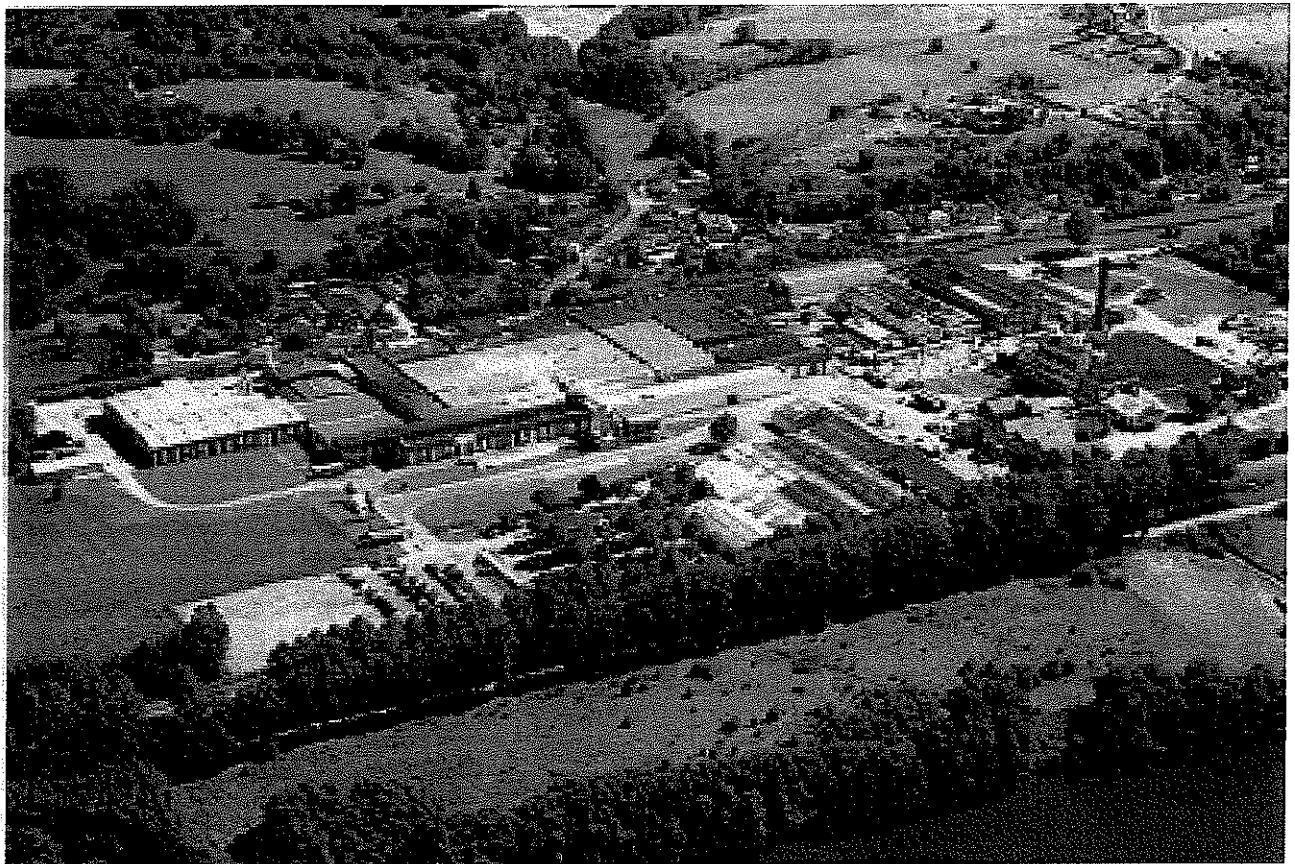


projet



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'entreprise POLYREY à Baneuil (Dordogne)



**1^{er} BILAN DE CONCERTATION
Janvier 2009**

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de l'entreprise POLYREY à Baneuil (Dordogne) a été prescrit par arrêté préfectoral du 28 septembre 2007.

Cet arrêté définit les modalités de la concertation suivantes :

- Mise à disposition des documents d'information et du cahier de recueil d'observations en mairie de Baneuil,
- Ouverture d'un espace Internet sur le serveur de la préfecture de la Dordogne, de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Aquitaine (DRIRE) et de la direction départementale de l'équipement de la Dordogne (DDE),
- Organisation d'une réunion publique à destination des riverains du site.

La présente note a pour objet de rendre compte de la mise en oeuvre de ces modalités de concertation d'une part et des observations recueillies dans le cadre de la concertation d'autre part.

Il convient toutefois de rappeler préalablement le rôle des différentes instances qui participent à l'élaboration du PPRT, dans un souci constant d'échanges.

- Le comité local d'information et de concertation (CLIC) a été constitué par l'arrêté préfectoral du 8 août 2006.
Il s'est réuni pour la première fois le 22 septembre 2006. Au cours de cette réunion, ont été présentés l'entreprise Polyrey, l'étude des dangers et les principaux aléas, la démarche générale d'un PPRT et les principaux enjeux.
Une deuxième réunion s'est tenue le 2 février 2007 pour échanger sur les modalités de concertation à prévoir dans l'arrêté PPRT et examiner le calendrier prévisionnel 2007 du PPRT et du CLIC.
- L'arrêté préfectoral prescrivant le PPRT a également désigné les personnes publiques associées à son élaboration. Ces personnes ont été réunies lors de groupes de travail et d'échanges afin de définir les modalités d'élaboration du PPRT et de constituer le dossier relatif à ce PPRT.

Parallèlement, tout au cours de l'année 2007, des rencontres régulières entre les services de l'Etat instructeurs (Sous-Préfecture, DRIRE, DDE) ont eu lieu pour organiser la concertation et établir les bases du projet de PPRT (détails sur la détermination de l'aléa, mise à jour de la cartographie des enjeux, mise en place du site Internet et préparation d'éléments de discussion sur le zonage réglementaire).

La mise en oeuvre de la concertation

➤ **Le dossier d'information et le registre d'observations** déposés en mairie de Baneuil :

Le cahier de recueil des observations a été mis à disposition des administrés à la mairie de Baneuil le 30 mai 2008.

Ce registre est accompagné des documents d'information, complétés et mis à jour régulièrement en fonction de l'avancement du PPRT.

Les diaporamas et documents présentés lors de la réunion publique du 30 mai 2008 ont été mis à disposition sous format papier.

Aucune observation n'a été portée sur le registre au 31 janvier 2009.

➤ **Le site Internet**

L'espace de concertation Internet sur le site Internet de la DRIRE Aquitaine (www.aquitaine.drire.gouv.fr) est accessible au public depuis le 21 mars 2008.

Le site a été alimenté au fur et à mesure de l'avancement de l'élaboration du PPRT :

- Les premiers éléments qui ont été mis à disposition sont l'arrêté de prescription du PPRT et le rapport de prescription et le périmètre d'étude.
- Les comptes rendus des réunions du CLIC ont également été mis en ligne sur ce site.
- Les documents et diaporama présentés lors de la réunion publique , ainsi que le compte rendu de cette réunion ont aussi été mis en ligne en août 2008.

Aucune observation n'a été portée à l'adresse Internet sur le site dédié au 31 janvier 2009.

➤ **L'organisation d'une réunion publique**

Une réunion publique, présidée par Mme le Sous-Préfet de Bergerac, a été organisée à Baneuil le 30 mai 2008, en présence des maires des 3 communes concernées de Baneuil, Couze St Front et Lalinde, du député de la circonscription, du président du CLIC, du directeur de l'entreprise Polyrey et des représentants des services de l'Etat.

A cette occasion ont été invités l'ensemble des habitants des 3 communes concernées de Baneuil, Couze St Front et Lalinde.

Lors de cette rencontre, ont été présentés le site industriel, l'aléa, les enjeux et le projet de zonage réglementaire et le projet de règlement associé. Les différentes présentations sont mises à la disposition du public sur Internet et en mairie de Baneuil.

Premiers éléments du Bilan de la concertation : principales interrogations des riverains

Les principales interrogations qui ont été formulées lors des rencontres avec les populations concernées sont les suivantes :

Les constructions sont impossibles dans la zone rouge clair.

Y a-t-il cependant une gêne pour la vente des maisons situées dans ce périmètre ?

Comme pour tout autre risque ou contrainte, au moment de la vente de la maison, il faut signaler que la maison se situe dans la zone d'un PPRT. Ceci est une obligation légale.

La réglementation européenne traduite en droit français fait que, dès lors qu'il y a un risque quel qu'il soit, inondation, sismique, technologique, naturel, cela se traduit par des cartes d'aléas. Les maisons qui sont à l'intérieur de ces cartes sont soumises à une déclaration lors d'une transaction.

Comment la population est-elle prévenue en cas d'accident ?

La population sera prévenue par la sirène installée au sein de l'usine.

L'entreprise doit de plus avoir un POI (Plan d'Opération Interne). Dès lors qu'il y a un incident à l'intérieur de l'entreprise, le chef d'entreprise déclenche le POI. Après, les mesures dépendent du niveau de l'accident. Si cela dépasse les limites de l'entreprise, cette dernière prévient l'ensemble des autorités.

Le SIDPC (Service Interministériel de Défense et de la Protection Civile) coordonne alors l'ensemble des actions. L'entreprise est munie de dispositifs sonores qui sont alors actionnés.

L'élaboration du PPRT va s'accompagner d'un plan de communication pour les habitants afin de préciser les réflexes à avoir en cas d'accident.

Il y a peut être un peu d'exagération au niveau du périmètre. En effet, un réacteur a déjà explosé et il n'y a pas eu de gros dégâts.

Le périmètre de zones de danger ne reflète pas uniquement ce qui s'est déjà passé sur le site. Il y a des événements très improbables qui ne se sont pas produits mais qui apparaissent dans l'étude de danger de l'exploitant. Au regard de l'analyse de risques, ces événements ne sont pas impossibles bien qu'ayant une probabilité très faible.

Un propriétaire aura-t-il le droit à des aides de l'Etat pour effectuer des travaux ?

Dans le projet de règlement, il y a des recommandations. Pour ces dernières, il n'y a pas d'aide.

Par contre, en ce qui concerne les prescriptions obligatoires, il y a un crédit d'impôts qui est fixé actuellement à 15 %.

Avis du CLIC du 30 janvier 2009

Le 30 janvier 2009, le CLIC s'est réuni pour émettre un avis officiel sur le projet de PPRT.

La DRIRE et la DDE ont présenté le projet de plan de prévention des risques de l'établissement Polyrey et en particulier le plan de zonage et le projet de règlement.

Ce projet a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité des membres du CLIC présents.

Conclusions

A ce stade d'avancement de la procédure, il convient de signaler qu'aucune remarque n'a été enregistrée sur le registre mis à disposition du public en mairie de Baneuil, ni sur le site Internet de la Diren Aquitaine.

Les réunions du CLIC ou du groupe projet des personnes associées ont permis d'examiner de façon détaillée les enjeux, les aléas et d'établir une stratégie pour les projets de zonage et de règlement.

Un bilan définitif de la concertation sera rédigé avant la mise à l'enquête publique du projet de PPRT, prévue début 2009.

Ce bilan intégrera toutes les nouvelles observations qui pourraient être formulées pendant la période intermédiaire, ainsi que la synthèse des avis des personnes associées au projet de PPRT.

